

Image not found or type unknown



## **mis a la porte de mon domicile conjugale**

**Par hellard, le 14/06/2012 à 12:05**

bonjour,je suis marié depuis 23 ans ,régime de la communauté,3 enfants dont 1 de 8 ans,1 de 16 ans, et un de 18ans et une maison a crédit;une plainte a été déposée contre moi et la gendarmerie ma conseiller de quitter le domicile conjugale le plus vite possible,ce que j'ai fait; ma femme et mes enfants sont don rester a la maison mais ma femme me demande de participer au frais de la maison ainsi que ceux des enfants!quelle obligations est je?que doit verse?y a t'il un % a donner?je ne sais plus quoi faire merci de m'apporter une repose! a bientôt